

Audit de l'achat du mortier 12 cm 16 armasuisse

L'essentiel en bref

Après le refus par le peuple, en 2014, du fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (loi sur le fonds Gripen), le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a décidé, entre autres, d'utiliser les crédits ainsi dégagés pour combler une lacune dans l'équipement militaire de l'appui de feu indirect pour les bataillons de combat de l'armée.

En 2016, le Parlement a approuvé un crédit de 404 millions de francs pour l'achat de 32 systèmes de mortiers et d'autres composants. L'Office fédéral de l'armement (armasuisse) achète le système de General Dynamics European Land Systems – Mowag GmbH (GDELS). Dans l'ensemble, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a constaté des lacunes dans la procédure et des difficultés à suivre le processus d'acquisition.

Processus d'achat extraordinaire pour le projet de mortier

Pour l'achat du mortier 12 cm 16, le DDPS a recouru à des modalités d'armement prévoyant des délais différents. Ainsi, le processus pour le matériel courant peut être abrégé. Pour du nouveau matériel et des développements subséquents, les procédures abrégées ne sont cependant pas appropriées, car ce type d'acquisition présente plus de risques que le matériel standard. Les modalités d'armement normales accompagnées d'une réduction continue des risques seraient plus adaptées dans le cas d'un achat de ce type.

Dans ce contexte, le CDF recommande de ne solliciter le financement d'achats complexes devant le Parlement que si le projet d'achat est abouti, ce qui n'est pas encore le cas ici.

Appréciation et exigences militaires

En février 2015, le DDPS avait justifié l'accélération des acquisitions d'armement par la « nécessité de combler aussi rapidement que possible des lacunes d'équipements et de capacités de l'armée ». Le mortier 12 cm 16 avait alors été mentionné explicitement comme un achat particulièrement urgent. Toutefois, le choix s'est porté sur un produit qui est actuellement en cours de développement, la lacune dans le domaine de l'appui de feu indirect au moyen du mortier 12 cm ne pourra vraisemblablement être comblée au plus tôt au printemps 2026.

Les exigences militaires sont un élément important pour la mise en œuvre du processus d'achat par armasuisse. Dans le présent appel d'offres, elles ont été modifiées à plusieurs reprises au cours du processus. En principe, ces exigences doivent définir les objectifs et les besoins à satisfaire. À l'avenir, il conviendra en outre de renoncer à des descriptifs de produits, car ils limitent la concurrence.

La décision juridiquement valable sur le choix de la procédure doit être prise à temps

Partant d'une longue liste (*longlist*) de 14 soumissionnaires, armasuisse a établi une liste courte (*shortlist*) comprenant un véhicule de GDELS et deux systèmes d'armes différents (« écouteille » de Ruag / « tourelle » de Patria). Le choix des soumissionnaires figurant dans la liste courte n'est pas suffisamment détaillé et, selon plusieurs déclarations, politiquement influencé.

Justification lacunaire de la décision de procédure

Le mortier 12 cm 16 est du matériel de guerre qui, conformément à l'ordonnance sur les marchés publics, peut être acheté par armasuisse en passant par une procédure invitant à soumissionner. Dans le cas présent, il est en principe possible d'adjuger le marché de gré à gré à des entreprises suisses indispensables pour la défense nationale, pour autant que ce choix soit motivé. La décision de procédure du mortier 12 cm 16 ne contient cependant aucune justification sur ce point. À l'avenir, la décision devra expliquer clairement le lien entre la situation de fait et les dispositions légales.

L'acquisition du mortier n'a pas donné lieu à une véritable mise en concurrence des soumissionnaires. armasuisse a adjugé le marché sur le véhicule et les prestations d'entreprise générale de gré à gré à GDELS. Pour le système d'arme, armasuisse n'a sollicité des offres qu'auprès de deux soumissionnaires (habituellement ce sont trois). Les systèmes proposés (tourelle et écouteille) sont très différents l'un de l'autre et ne sont donc guère comparables.

Bases d'évaluation incomplètes

Dans la requête d'armasuisse « pour le choix d'un véhicule porteur, d'un système de mortier et d'une entreprise générale », l'évaluation des risques techniques et commerciaux de même que les indications sur les coûts du cycle de vie font défaut. Cela comporte le risque que le marché n'ait pas été adjugé à l'offre la plus avantageuse économiquement. À l'avenir, armasuisse devra tenir compte dans tous les cas de la gestion du cycle de vie avant de procéder à l'adjudication d'un marché.

Texte original en allemand